

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 7 avril 2021***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Délégation au développement des communes: soutien aux investissements des municipalités**

Dans le cadre de la politique du Pays d’accompagnement et de soutien des opérations d’investissement des communes, le Conseil des ministres a validé 30 octrois de financement au profit des communes de différents archipels.

Ces derniers représentent un montant octroyé d’un total de plus de 695 millions Fcfp pour des investissements évalués à 1,2 milliards Fcfp, soit une participation du Pays à hauteur de 56%. Ils concernent 15 opérations de travaux et 15 acquisitions.

Dans la catégorie des travaux, des arrêtés d’octroi sur le secteur de l’énergie concernent les communes de Tureia et Gambier. Le Conseil des ministres de ce jour a validé 3 arrêtés pour le soutien des travaux de rénovation et d’extension de ces réseaux pour un montant de 120 millions Fcfp, regardant des investissements estimés à près de 158 millions Fcfp, soit une participation du Pays de 76 %. Pour rappel, ces communes ont bénéficié dernièrement du soutien du Pays pour les études de suivi sur ces opérations. Ces projets structurants permettent à ces atolls isolés, d’offrir à leurs populations un service public de production et de distribution électrique de qualité et aussi pérenne que possible.

Au titre du volet sportif et associatif, les arrêtés d’octroi du secteur sanitaire et social concernent les communes de Hikueru, Punaauia, Taiarapu Ouest, Teva i Uta et Tubuai. Celles-ci bénéficient d’un soutien cumulé du Pays à hauteur de 142 millions Fcfp pour effectuer des travaux estimés à un coût total de 327 millions Fcfp, soit une participation du Pays de 43 %. Ces opérations concernent essentiellement des rénovations et des extensions de structures bâties, à l’exception du parcours-santé de Vaihi également connu sous le nom de « Vaitavere », situé dans la commune de Punaauia, qui constitue un aménagement d’envergure et très populaire.

La commune d’Uturoa bénéficie d’un octroi dans le secteur de l’eau pour la rénovation de son réseau d’adduction d’eau potable (AEP) de Faafau. Cette opération s’élève à 14 millions Fcfp dont une participation du Pays à hauteur de 11.4 millions Fcfp, représentant un taux de 80 %.

Le cimetière Te Ea Nui, également connu sous le nom « cimetière de St. Hilaire » à Faa’a étant saturé, la commune avait bénéficié d’une participation du Pays pour effectuer une première phase d’aménagement de caveaux et enfeus l’année passée. Un nouvel octroi touchant cette fois, à la seconde phase, a été validée par le Conseil des ministres pour un montant de 54.7 millions Fcfp. Cette participation représente 50% du montant prévisionnel des travaux évalués à 109 millions Fcfp.

Sur le volet « voirie », trois octrois sont validés pour les communes de Nuku Hiva, Uturoa et Teva i uta. Les voies de Rosewood, Punamoe et Nuutafaratea sont dégradées et ne permettent pas la circulation des usagers et services communaux de manière sécurisée, notamment lors des intempéries. Séquencés en plusieurs tranches, ces premiers travaux sont estimés à 143 millions Fcfp. La participation du Pays sur ces opérations est de 86 millions Fcfp, soit un taux de 60 %.

Les communes de Huahine et Fakarava bénéficient d’un octroi pour des travaux d’aménagement et d’extension de leur hôtel de ville. Ceux-ci permettront à ces municipalités d’offrir un espace d’accueil adéquat à leurs usagers tout en répondant à un besoin de locaux pour le personnel communal. Les travaux sont évalués à 78 millions Fcfp avec une participation du Pays de 66 %, soit une enveloppe de 51.8 millions Fcfp.

Dans la catégorie des acquisitions, le secteur des engins représente plus de la moitié des octrois dans cette thématique.

Les communes de Arutua, Fangatau, Hiva Oa, Makemo, Moorea-Maiao, Puka Puka, Rimatara et Tahuata bénéficient d’octrois d’un montant cumulé de 118 millions Fcfp pour des acquisitions diverses à hauteur de 202 millions Fcfp, soit une participation du Pays à hauteur de 58%.

En termes de transports scolaires, les communes de Hiva Oa, Nuku Hiva, Rapa et Taputapuatea pourront se doter de moyens renouvelés et modernisés pour assurer le transport des écoliers dans les meilleures conditions. Ces acquisitions de bus et truck représentent un montant d’investissement cumulé de 144 millions de Fcfp avec une participation du Pays de 74 millions de Fcfp, soit un taux de 51%.

Enfin, la commune de Papeete bénéficie de l’aide du Pays pour l’acquisition de parcelles de terre pour la création d’une voirie traversant le quartier de Manuhoe. Le coût d’acquisition pour cette opération est estimé à 53.6 millions Fcfp avec une participation du Pays de 36.7 millions Fcfp, soit un taux de 68 %.

Au travers de l’ensemble de ces financements, le Pays maintient avec constance son soutien important à des opérations communales, participant ainsi à l’amélioration des conditions et à la qualité de vie des populations de Polynésie.

**Projet de hub pour les pêcheries internationales du Pacifique Sud-Central**

Dans le contexte actuel marqué par la pandémie, le Pays s’emploie à la fois à consolider les filières productives locales contribuant à la sécurité alimentaire et à encourager la diversification économique. L’objectif affiché est d’avoir une économie résiliente face aux changements afin d’assurer la croissance de la Polynésie française. Un projet de hub pour les pêcheries internationales du Pacifique Sud-Central avec le développement et le renforcement de services aux flottilles de pêche étrangère s’inscrit dans cette démarche.

Ce projet de hub s’appuie sur une filière qui s’est construite au fil des ans au Fenua. En effet, depuis plus de 50 ans, de par son positionnement géographique au centre du Pacifique, la Polynésie française accueille des flottilles de pêche thonière étrangères opérant dans le Pacifique Sud Central pour des opérations de logistique (transbordement de cargaison, relève d’équipage), d’avitaillement (appâts, équipements de pêche, vivres, carburant), d’évacuation sanitaire (EVASAN), de support sanitaire aux équipages lors des escales (consultations médicales, dentiste), d’entretien et de réparations navales (carénage, interventions techniques diverses) et de sécurité (visite annuelle de sécurité imposée par la législation du Pays du pavillon).

Grâce aux efforts d’une multitude d’opérateurs économiques locaux, cette filière a contribué à consolider le tissu industriel et tertiaire polynésien, tout en préservant les ressources thonières polynésiennes.

Le renforcement de ces activités, à travers un hub, présente aujourd’hui plusieurs atouts, le principal étant de dynamiser l’économie locale. L’augmentation des flux de marchandises et des passagers étrangers devrait également accentuer le phénomène d’économie d’échelle au bénéfice des opérateurs économiques et des consommateurs locaux. Par ailleurs, les pêcheurs palangriers locaux pourraient bénéficier de l’expertise de ces flottilles pour améliorer leurs connaissances techniques sur les zones et saisons de pêche, sur les espèces peu encore exploitées localement mais aussi sur leur traitement et leur commercialisation à l’international, pour améliorer les exportations et ainsi contribuer à l’atteinte des objectifs de la politique sectorielle de la pêche hauturière polynésienne.

La mise en place d’un hub pour les pêcheries internationales du Pacifique Sud Central sollicite peu d’intervention financière publique, mais nécessite davantage un appui administratif, à la fois de l’Etat et du Pays et son animation. Le gouvernement s’engage aujourd’hui à prendre en charge sa coordination.

**Lutte biologique contre la mouche blanche**

Suite à l’avis favorable du comité consultatif pour la biosécurité, le Conseil des ministres a donné un avis favorable à l’importation d’une micro-guêpe Eretmocerus hayati en Polynésie française qui permettra un moyen de lutte biologique contre la mouche blanche.

Cette décision s’inscrit dans la démarche de la Vice-Présidence, ministère de l’agriculture, et de la direction de la biosécurité, tendant vers moins de pesticides et plus de méthodes alternatives comme la lutte biologique.

L’aleurode du tabac Bemisia tabaci, couramment appelé mouche blanche, est l’un des ravageurs les plus importants des cultures, notamment maraîchères (tomates, concombres, choux, haricots…). Les agriculteurs rencontrent des difficultés pour contrôler ce ravageur très prolifique sous nos latitudes. La lutte est essentiellement chimique (traitements hebdomadaires), mais elle n’est pas satisfaisante, car des phénomènes de résistance apparaissent rapidement. De plus, aucun ennemi naturel ne contrôle de manière efficace ce ravageur en Polynésie française

**Définition de différents types d’élevage de poules pondeuses**

L’évolution de la société et des attentes des consommateurs conduisent vers une meilleure prise en compte des conditions d’élevage des animaux qui contribuent à notre alimentation tant pour le respect du bien-être animal que par souci de la qualité des produits qui en sont issus.

La démarche retenue par la Vice-Présidence, en charge de l’agriculture, est d’offrir différentes possibilités aux éleveurs afin que chacun puisse trouver sa place sur un marché offrant une diversité de produits : des œufs standards à prix encadré aux œufs de poules élevées dans des conditions plus respectueuses de leur bien-être à prix libre.

Pour permettre l’émergence de nouveaux projets d’élevages, le Conseil des ministres a adopté un arrêté définissant différents types d’élevage de poules pondeuses : poules élevées « en cage », « au sol », « en plein air ». Pour chacun d’eux, des normes zootechniques sont définies, ainsi que la procédure d’agrément des élevages.

Les œufs issus de ces différents modes d’élevage seront reconnaissables par apposition sur l’emballage d’une dénomination particulière et d’un code de marquage sur chaque œuf commercialisé. Ainsi, le consommateur polynésien aura bientôt la possibilité de choisir entre des œufs issus de l’agriculture biologique, des œufs issus de poules élevées en plein air, des œufs issus de poules élevées au sol ou encore des œufs issus de poules élevées en cage.

**Perspectives de développement des centrales hybrides**

Depuis quelques années, le Pays a réalisé des études de faisabilité pour équiper des atolls ou îles de la Polynésie française d’une centrale hybride. Celle-ci est un mix entre des panneaux solaires, des batteries et des groupes électrogènes.

Onze atolls présentent les bonnes caractéristiques en matière de foncier et de desserte pour de telles centrales. L’équipement de ces 11 atolls représenteraient un investissement de 1,4 à 2,5 milliards Fcfp pour une puissance totale de 1,3 à 2,4 MWc, et ce pour une pénétration d’énergies renouvelables de 0,2 à 0,3 % du mix électrique de la Polynésie française.

**Plan de relance 2021-2023: 500 millions Fcfp pour les opérations en capital-investissement de la SOFIDEP**

Le Conseil des ministres a approuvé le versement d’une subvention de 500 millions Fcfp en faveur de la SOFIDEP au titre des prises de participation minoritaires dans les entreprises les plus fragilisées.

En 2020, les interventions de la SOFIDEP ont largement contribué aux actions de sauvegarde de l’économie en concédant pour plus de 1,4 milliard Fcfp de prêts aux PME polynésiennes. Ces financements sont venus soutenir les besoins en trésorerie des entreprises qui avaient rencontré des baisses significatives de leur chiffre d'affaires en raison, notamment, du confinement.

Le plan de relance 2021-2023 de la Polynésie française prévoit, dès cette année, la mise en place, par la SOFIDEP, d’opérations en capital-investissement afin de compléter le dispositif de soutien aux entreprises du Fenua.

En effet, les entreprises polynésiennes ayant profité du Prêt Garanti par l’Etat (PGE) ont vu l’augmentation de leur dette financière obérer leur capacité à se développer. La prise de participation minoritaire (et temporaire) au capital des PME doit leur permettre de se développer et d’emprunter dans de meilleures conditions.

**Indice des prix: baisse de 0,4% en mars**

En mars, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,4 % et s'établit à 98,84, essentiellement en raison de la baisse des prix de 1,2 % dans la division Produits alimentaires et de 0,6 % dans la division Transports. Sur douze mois, l'indice général des prix à la consommation baisse de 1,1 %.

L’indice ouvrier baisse de 0,2 % en mars 2021 et diminue de 1,4 % en glissement sur douze mois. L'indice général hors Transport aérien international baisse de 0,4 % en mars 2021 et diminue de 1,0 % en glissement sur douze mois.

En mars également, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) augmente de 0,3 % et s'établit à 111,08. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de 1,5 % des prix des matériaux chimiques ainsi que celle de 0,7 % des prix des matériaux métalliques. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux publics augmente de 1,1 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre baisse de 0,1 % et celui du Second Œuvre est stable. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment est en hausse de 0,7 %. Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 0,7 % et celui des Travaux spécialisés baisse de 0,3 %. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics est en hausse de 1,6 %.

Toujours pour le mois de mars, les index hybrides prennent les valeurs suivantes (base 100 en décembre 2010) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Index** | **Valeur** | **Variations en %** |
| **Mensuelle** | **Sur 12 mois** |
| Gardiennage | 115,68 | - | -0,1 |
| Sûreté | 110,83 | - | - |
| Véhicules Légers | 113,02 | 0,1 | 1,0 |
| Véhicules de Chantier | 106,15 | - | 0,7 |
| Construction navale en aluminium | 122,11 | 0,1 | 0,6 |
| Fourniture de pièces détachées pour navires | 111,23 | - | 1,1 |
| Index des Transports Publics Terrestres | 105,92 | - | -3,1 |
| Index des Assurances | 101,71 | - | -0,8 |
| Index du Transport Aérien International | 100,55 | 1,6 | 7,4 |

**Quotas d’importation de viande de porc**

Lors d’une réunion de la commission de la viande de porc fin février, les membres de cette commission ont pris connaissance de la situation de la filière porcine sur présentation d’un rapport technique établi par la Direction de l’agriculture.

Après analyse de la filière et suivant les besoins exprimés par les deux sociétés de charcuteries, dans le cadre de leur activité de transformation, les membres de la commission de la viande de porc ont approuvé, à l’unanimité, de proposer à l’approbation du Conseil des ministres, l’ouverture d’un quota d’importation de 1 370 tonnes de viande de porc pour ce premier trimestre 2021: 690 tonnes pour la société Charcuterie du Pacifique et 680 tonnes pour la société Salaisons de Tahiti. Cette proposition a été validée par le Conseil des ministres.

**Subvention au profit de l’OPH pour une viabilisation de parcelles à Fakarava et réalisation d’études pour l’opération « village des pêcheurs Hotuarea »**

Sur proposition du ministre du Logement, le Conseil des ministres a octroyé une subvention d'investissement en faveur de l’Office Polynésien de l’Habitat (OPH) pour financer les travaux de l’opération de logements sociaux intitulés « viabilisation de parcelles à Fakarava » et une prorogation du délai de réalisation du programme « village des pêcheurs Hotuarea - Etudes ».

La première opération s’inscrit dans une démarche de valorisation du foncier domanial pour permettre aux populations natives des îles de s’installer durablement dans leur cadre de vie. Pour ce faire, un programme d’études de viabilisation de parcelles a été initié en 2016 sur les terres domaniales du Pays situées dans les archipels éloignés. Les bénéficiaires pourront ainsi prétendre à une aide financière au logement en habitat dispersé en vue d’y édifier un fare OPH sur les parcelles mises en location-vente.

La parcelle domaniale d’une superficie de 20 000 m² située à Fakarava, a été proposée conjointement par le Pays et la commune pour la réalisation de l’opération.

Ce projet consiste à réaliser un lotissement de 15 lots viabilisés d’environ 700 m² (EDT-OPT), ainsi qu’un espace vert de 3 500 m². Les fare OPH seront alimentés en eau par un système de récupération d’eau de pluie (citerne). La durée prévisionnelle des travaux jusqu’à la livraison de l’opération est de 12 mois. Pour couvrir le coût total des travaux TTC, la subvention d’investissement octroyée à l’OPH est de 44 millions Fcfp. Cette opération est financée à 100 % par le Pays.

Le second programme est la réalisation d’une résidence OPH dénommée « village des pêcheurs Hotuarea » situé dans la commune de Faa’a. L’opération s’implantera sur les parcelles situées à l’embouchure du canal de l’aéroport. Elle a pour objectif le relogement des familles recensées dans le périmètre de la RHI Hotuarea et/ou dans la bande de piste et vivant principalement de la pêche lagonaire.

Cette résidence comprendra 8 logements sur pilotis ainsi que des constructions annexes destinées au stockage du matériel de pêche, au stockage hors d’eau des embarcations. Le site disposera d’une mise à l’eau, d’un quai et/ou d’un ponton flottant. Des équipements complémentaires nécessaires à l’activité de pêche seront également intégrés au projet, mais bénéficieront de financements distincts.

Cependant, les études de préfaisabilité qui avait débuté en janvier 2020 n’ont, pour cause de crise sanitaire, pu être menées à terme qu’en décembre 2020. Le marché de maîtrise d’œuvre a été attribué en mars 2021 et les études vont donc débuter courant avril pour une durée de 14 mois. Au vu des enjeux, le Conseil des ministres a donc acté la prolongation de 15 mois proposée par le ministre du Logement.

**Préparation à la réouverture des frontières: remobilisation des professionnels du tourisme sur les protocoles sanitaires**

L’économie du tourisme a été durement touchée par la pandémie de covid-19 et par les mesures de restrictions de voyage qui ont en découlé depuis maintenant plus d’un an et ce afin de limiter la propagation du virus.

Les frontières ont été à nouveau fermées le 3 février dernier aux voyageurs de toute provenance ne disposant pas de motifs impérieux pour se rendre en Polynésie, impactant de nouveau l’activité touristique.

Au-delà des mesures immédiates de soutien au secteur du tourisme, le ministère du Tourisme prépare des actions de relance, notamment à la réouverture des frontières, au rétablissement de la confiance parmi les voyageurs et à l’adaptation du secteur du tourisme aux réalités et exigences futures.

Dans un premier temps et en priorité pour permettre la réouverture des frontières de la Polynésie française aux voyageurs de toute provenance, le ministère du Tourisme souhaite sécuriser les déplacements et redonner confiance aux voyageurs, stimuler la demande en s’appuyant sur des procédures sanitaires qui ont fait leur preuve et qui s’adaptent à l’évolution de la situation sanitaire locale et internationale.

Parallèlement, le Pays a demandé l’obtention du label « Safe Travels », sollicité auprès du World Travel and Tourism Council – WTTC. Un partenariat fort avec les professionnels du tourisme reste nécessaire pour réussir cette reprise dans les meilleures conditions possibles. Dans cette perspective, un accompagnement est de nouveau proposé, en faveur des professionnels de l’industrie touristique, toutes filières confondues, afin de rappeler les dispositifs d’aide dont ils peuvent bénéficie, de présenter l’ensemble des outils et dispositifs mis en place pour assurer la sécurité sanitaire des visiteurs, des professionnels du tourisme, des populations (modalités d’entrée en Polynésie, plateforme ETIS, livret sanitaire et les cahiers pratique, les brigades sanitaires)

Il s’agit aussi de partager une liste de contacts et favoriser les actions collaboratives.

Les professionnels du tourisme sont répartis sur les 5 archipels et représentent majoritairement les filières suivantes : hébergement, restauration, accueil et transports, activités (terrestres et nautiques), spa & bien-être, commerces et artisanat.

Des conférences en format court de 2h seront organisées tout au long du mois d’avril en présentiel à Tahiti, Moorea, Bora Bora, Raiatea, Tahaa, Huahine, Maupiti, Rangiroa, Tikehau, Fakarava; et en visio-conférence pour les autres îles, permettant ainsi de capter tous les professionnels du tourisme et de rompre avec l’isolement des archipels éloignés. Les participants, sur la base du volontariat, seront les professionnels du tourisme, les comités du tourisme, les élus communaux, les référents sanitaires et les associations.

Le programme de ces conférences comprend deux parties: la première rappelle les dispositifs d’aides existants (financiers, fiscaux, sociaux et promotionnels) et la deuxième porte sur la présentation de l’ensemble des outils & dispositifs mis en place pour assurer la sécurité sanitaire des visiteurs, des professionnels du tourisme, des populations (modalités d’entrée en Polynésie ; la plateforme ETIS, le livret sanitaire et les cahiers pratiques et les brigades sanitaires).

La participation du référent sanitaire de chaque commune est vivement souhaitée afin de créer une plateforme de rencontres entre les professionnels du tourisme et les brigades sanitaires. Cette plateforme permettra de multiplier les actions collaboratives et de multiplier les actions de prévention et de sécurité sanitaire dans chaque île.

**Séminaire des guides sanitaires**

La phase 1 du projet relatif à la mise en place de plusieurs brigades sanitaires s’inscrivait dans le cadre de la prévention sanitaire à destination de la population et des visiteurs à l’occasion de la réouverture des frontières à partir du 15 juillet. Le recrutement et la formation auprès de 80 communes de 436 CAE, dénommés « guides sanitaires » a permis la nécessaire sensibilisation des différents publics dans les lieux à forte fréquentation et dans les établissements touristiques.

Par ailleurs, un référent sanitaire a été nommé pour chaque brigade afin de coordonner les actions au sein des communes. Ainsi et en parallèle des formations, un accompagnement des référents sur 6 mois a été mené afin d’optimiser leur mission in situ et les doter des moyens nécessaires au succès de l’action. Un travail de proximité a été réalisé par deux mentores expertes du tourisme, sur la base d’outils d’indicateurs de performance, d’échanges de bonnes pratiques, de conseils. Au total 49 référents ont bénéficié de ce dispositif, mis en place d’octobre 2020 à mars 2021 par le biais de rendez-vous en visio-conférence ou téléphoniques, bimensuels ou mensuels.

Les actions suivantes ont ainsi été menées: animation des équipes, conseils et accompagnement sur toutes questions relatives à la mission, échanges de bonnes pratiques et partages d’expérience, rapports hebdomadaires des guides vers les référents, rapports mensuels des référents, bilans vers le ministère du Tourisme et du Travail.

Compte tenu de l’évolution de la situation sanitaire mondiale et suite aux décisions prises par le gouvernement national de mise en place de nouvelles restrictions de voyage vers les Outre-mer, la Polynésie française se trouve depuis le 3 février 2021 en situation de quasi-fermeture des frontières. Ainsi et conformément au décret du 30 janvier 2021 renforçant les mesures de lutte contre la Covid-19, tout voyageur en provenance ou à destination de la Polynésie française doit justifier que sa situation relève d’un des trois motifs impérieux depuis le 3 février 2021.

Le ministère de la Santé souhaite continuer leur collaboration avec les guides sanitaires des communes de la Polynésie, en visitant les quartiers sensibles et les foyers vulnérables. Il souligne que les guides sanitaires ont efficacement contribué à l'information des populations sur l’épidémie de Covid-19, notamment sur les gestes barrières, et la stratégie vaccinale.

Afin d’offrir les garanties nécessaires à l’accueil des visiteurs dans les meilleures conditions possibles dès la réouverture des frontières début mai 2021, et ce dans le strict respect des protocoles sanitaires requis, une phase 2 visant à faire évoluer les missions des brigades sanitaires se met en place. Cette phase consiste à mener une nouvelle campagne de prévention et de sensibilisation à l’attention des guides et référents sanitaires en place, avec comme objectifs notamment de positionner et centrer la vaccination contre la Covid-19 comme mission prioritaire, de consolider les connaissances nécessaires à la mission et systématiser les bonnes pratiques, d’optimiser les brigades sanitaires en s’appuyant sur les points forts et les points d’efforts identifiées de juillet 2020 à mars 2021, de remotiver les équipes, d’établir une restitution en guise de plan d’actions pour optimiser le dispositif.

Le ministère de la Santé a par ailleurs, organisé et dispensé, à un grand nombre de guides sanitaires, 2 séances d'informations et formations, une initiale et une en renforcement des connaissances et compétences, centrées sur ces deux thématiques. Ces séances d'informations et de formations, sollicitées par les communes de Tahiti et Moorea-Maiao, des Iles Sous-le-Vent, des iles Australes, des îles Marquises et une partie des Tuamotu-Gambier, ont été réalisées soit dans leur salle de réunion soit par visio-conférence. Elles ont été dispensées soit par les équipes de prévention des subdivisions de Santé, soit par la brigade de prévention de la plateforme Covid-19 lors de missions dans les îles.

Un séminaire en ce sens sera donc organisé à Tahiti, le 14 avril. Il rassemblera les communes de Tahiti et Moorea et leurs 262 guides et les référents, en présentiel, et les représentants des 28 brigades sanitaires des îles, en visio-conférence.

Des ateliers de formation et collaboratifs sont aussi prévus aux îles-Sous-Le-Vent en présentiel à Bora Bora, Maupiti, Raiatea, Tahaa et Huahine avec un nombre d’environ 73 guides sanitaires. Des ateliers de formation et collaboratifs sont également prévus en faveur des îles Tuamotu, Marquises, Australes et Gambier, en visio-conférence. Les îles concernées sont Rangiroa, Fakarava, Manihi, Ahe, Tikehau, Rikitea, Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka, Rurutu, Tubuai, Rimatara, et Raivavae, avec environ 111 guides sanitaires. Afin d’anticiper et de préparer la réouverture des frontières, cette phase 2 se déroulera du 13 au 30 avril 2021.

**Concert Tu’iro’o**

Initié en 2019, sous l’impulsion du ministre de la Culture, le concert Tu’iro’o revient cette année pour sa troisième édition.

Organisé par Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture, le concert se tiendra sur To’atā à 19h le samedi 24 avril prochain. Cette scène mythique, qui accueille les concerts des artistes internationaux, va ainsi une nouvelle fois être dédiée aux artistes polynésiens renommés, et au répertoire de chanteurs qui ont contribué à écrire notre histoire culturelle.

Ce rendez-vous rendra hommage à un grand nom de la chanson polynésienne: Bobby Holcomb. Pour cette occasion spéciale, les artistes de la nouvelle génération ont répondu présent pour faire revivre par leur talent le répertoire de ce chanteur inoubliable. Se produiront ainsi sur scène Raumata Tetuanui**,** Taloo Saint Val**,** Reva Juventin**,** Nohorai Temaiana**,** Teiho Tetoofa et Guillaume Matarere.

Sous la houlette de Bruno Demougeot, chef d’orchestre talentueux qui accompagne l’événement depuis ses débuts, en solo, duo ou trio, ils emporteront le public pour une nouvelle soirée mémorable.

Afin de rendre accessible cet évènement au plus large public, un tarif unique a été fixé à 1.000 Fcfp.

Enfin, comme pour l’ensemble des événements organisés au sein de Te Fare Tauhiti Nui – Maison de la Culture, un protocole sanitaire strict sera appliqué (en adéquation avec la règlementation sanitaire en vigueur et de la capacité d’accueil autorisée). Cela afin de garantir au public les meilleures conditions pour assister au spectacle. Toutes les informations liées à cet événement seront en ligne sur le site  [www.maisondelaculture.pf](http://www.maisondelaculture.pf).

**Bilan du séminaire des responsables administratifs et engagements: faire simple**

Le séminaire des chefs de services et directeurs d’établissements publics administratifs s’est tenu le 23 mars dernier dans les locaux de la direction de l’éducation et des enseignements à Pirae.

L’objectif de cette rencontre était de mobiliser les responsables administratifs, d’engager rapidement des actions visibles et d’apporter des méthodes et des outils. La mobilisation a été complète. La quasi-totalité des responsables de services et d’établissements publics étaient présents. La commande de transmettre deux engagements par entité a été satisfaite pour toutes les entités. Ces engagements concernent largement un impact pour les usagers des entités (58%), pour les entités et l’administration (32%) et les agents (10%).

La principale thématique concerne le numérique et la dématérialisation (34 engagements soit 27%). Elle est suivie de l’amélioration de l’information notamment par des affichages bilingues (20%), la révision des horaires essentiellement pour les agents (10%), ou encore la réduction des délais (7%).

Un atelier sur la dématérialisation des formulaires a permis à des responsables de découvrir la plateforme et d’expérimenter l’outil. Un outil méthodologique de simplification d’un document en 7 étapes inspiré de la démarche qualité a été réalisé pour ce séminaire et remis aux participants. Les objectifs de ce séminaire ont été atteints. Il a également permis aux responsables administratifs de se retrouver pour partager et échanger.

L’organisation de ce type de séminaire démontre l’utilité du travail collaboratif et n’est réussi qu’avec l’implication de plusieurs services. Il convient de signaler aussi la présence pour la journée de 15 facilitateurs issus de 8 services mais aussi du haut-commissariat et des communes pour garder la volonté de partenariat sur ces démarches innovantes.

Avec le retour de l’ensemble des éléments par les cabinets ministériels, ce seront 1071 engagements de simplification qui auront été pris et dont la réalisation est fixée avant la fin de la mandature.

**Adhésion au GIPED et mise en place du numéro de téléphone 119**

Dans un objectif de renforcement de la protection de l’enfance en danger, il est important de se doter d'un outil de prévention et de signalement adéquat. En ce sens, le recours à un service d'accueil téléphonique de l'enfance en danger est incontournable.

Dans ce cadre, la DSFE, appuyée par le ministère de la Famille, des affaires sociales, de la condition féminine, en charge de la lutte contre l’exclusion, la Présidence et tous les services du Pays compétents, collabore activement avec le Groupement d'intérêt Public de l'Enfance en Danger (GIPED) pour que le numéro vert dénommé « 119 » soit actif le plus rapidement possible.

Initialement prévue pour le premier trimestre 2020, la mise en place a été finalement reportée à la fin du premier trimestre 2021.L’assemblée générale du GIPED du 24 novembre 2020 a validé l’adhésion de la Polynésie française au groupement.  Deux prestations importantes sont à retenir, dans ce cadre, pour l’enfance en danger :

* l’Observatoire National de la Protection de l’Enfance (ONPE), répondant au besoin réel et ancien de dresser un état des lieux de la maltraitance, a plusieurs missions,
notamment celles de mettre en cohérence les données chiffrées, de recenser et évaluer les pratiques de prévention, et de réaliser des études.
* le Service National d’Accueil Téléphonique de l’Enfance en Danger (SNATED), plus communément appelé le « 119 », est un dispositif téléphonique permettant aux
victimes mineures d’appeler en toute confidentialité des professionnels de l’enfance. Disponible jour et nuit tout au long de l’année, il offre conseil, soutien
psychologique et orientation vers les services de protection de l'enfance et structures spécialisées en Polynésie, tout en faisant remonter les informations préoccupantes aux autorités compétentes lorsque cela est nécessaire. La plateforme située à Paris est composée de 45 écoutants professionnels de l’enfance.

Ainsi donc, la mise en place et la gratuité des appels vers le « 119 » sont prévues à la fin du premier trimestre 2021, afin que tous les Polynésiens puissent bénéficier de ce service utile pour l'enfance en danger, comme c'est le cas pour la France métropolitaine et les départements et régions d'outre-mer.

-o-o-o-o-o-